



# COMPTE-RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Vendredi 08 Juillet 2022 à 19 heures

### Mairie - Salle du Conseil Municipal

Présents : MM. SÉGNERÉ, BONIFACE, ESQUIRO, ETCHEVERRIA, CLAVERIE, DEJARDIN, LONCA, MARTIN, PORIEL, SÉAS, SEGUIN.

Ont donné procuration : M. Damien DAUTAN à M. Didier SÉAS

M. Didier COLLGON à M. Florent DEJARDIN

Mme Nathalie MENGELLE à Mme Stéphanie SEGUIN

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nicole ESQUIRO

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Ordre du jour

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| ➤ Intrusion sur les infrastructures municipales | (Jean-Michel Ségnéré)   |
| ➤ Opération « Cœur de Horgues »                 | (Jean-Michel Ségnéré)   |
| ➤ Urbanisme / Travaux                           | (D. Dautan & L. Martin) |
| ➤ Ressources humaines                           | (Nicole Esquiro)        |
| ➤ Jurés d'assises                               | (Jean-Michel Ségnéré)   |
| ➤ Rentrée scolaire 2022/2023                    | (Céline Boniface)       |
| ➤ EHPAD – entrée en service                     | (Jean-Michel Ségnéré)   |
| ➤ Point CCAS                                    | (Marie-Chantal LONCA)   |
| ➤ Manifestations à venir                        | (Mikaël Etcheverria)    |
| ➤ Label terre de jeux 2024                      | (Yannick Poriel)        |
| ➤ Questions diverses                            |                         |

### ➔ Intrusion sur les infrastructures municipales

*Intervention de Monsieur Jean-Michel Ségnéré*

En date du 28 juin 2022 aux environs de 12h30, un groupe de gens du voyage s'est installé illicitement sur les infrastructures de la municipalité, (stade de foot, parking de l'école) avec environ 100 caravanes.

M. Jean-Paul Gerbet, en charge du dossier des gens du voyage auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CA TLP) est présent afin d'expliquer aux membres du conseil municipal la gestion des gens du voyage.

En premier lieu, M. Jean-Paul Gerbet a bien indiqué que l'Etat ne fera rien pour dédommager les communes pour la remise en état des différents sites occupés : la plupart des courriers ou plaintes sont classés sans suite.

Les gens du voyage sont organisés et tiennent des plannings de déplacement qu'ils transmettent aux services de la CA TLP. Ceux qui se trouvent sur les infrastructures de la commune de Horgues sont des évangélistes ; il se pourrait que d'autres viennent s'installer durant le mois d'août.

La société SOGEP a été contactée afin d'établir un devis pour la sécurisation. Messieurs Dautan et Séas seront avec l'entreprise pour leur montrer les zones à sécuriser. Le devis sera par la suite présenté à M. Subra, référent sûreté de la gendarmerie.

Monsieur le Maire a pris contact avec un avocat pour que la commune puisse avoir un conseil lors des occupations illicites.

Il faudra également contrôler la consommation d'électricité durant la période de l'occupation du site.

Par ailleurs, il faut savoir que la présence des gens du voyage a mené à l'annulation de deux locations de la salle des fêtes (1 résident et 1 extérieur), ce qui représente un manque à gagner pour la commune et les festivités du feu de la Saint Jean.

La commune a demandé une subvention au titre de la DETR en mars 2022 concernant la sécurisation du site : elle a eu une réponse le 06 juillet 2022.

Afin d'essayer de préserver le site au plus vite, du lisier sera répandu dès le départ des gens du voyage et ce, jusqu'au 15 août 2022.

Une procédure concernant l'occupation illicite du domaine public communal par les gens du voyage a été proposée.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### → **Opération « Cœur de Horgues »**

*Intervention de Monsieur Jean-Michel Ségnéré*

Une réunion avec l'ensemble des commerçants se tiendra le lundi 11 juillet 2022 à 19 heures à la mairie de Horgues – salle des conseils municipaux.

Messieurs Dautan et Séas prendront contact avec l'architecte afin d'abandonner le projet du canal : cela représente une économie de 100 000 euros.

La Routière des Pyrénées prendra en charge la démolition de l'abri.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal l'ont autorisé à engager l'opération « Cœur de Horgues » basée sur la RD 935 : mise en accessibilité PMR, entrée nord de l'EHPAD « Courtaou de Bigorre » sis au 27 bis, route du Pic du Midi jusqu'au centre commercial. A ce titre, il convient d'établir une convention entre la commune de Horgues et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour acter les obligations respectives des deux collectivités en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé sur la Route Départementale 935.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### → **Urbanisme / Travaux**

*Intervention de Monsieur Louis Martin*

Le SDE doit transmettre un devis pour la prolongation de l'éclairage public jusqu'aux lotissements et stabulations.

Certaines communes des environs baissent ou coupent l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin.

Messieurs Martin et Déjardin vont voir si une sectorisation des éclairages serait faisable. Pour cela, ils devront faire des études de rentabilité. Pour information, les dépenses étaient en juillet de 30 800 euros pour 2021 et 42 000 euros pour 2022.

Des travaux d'enrobés entre le centre commercial et la commune de Momères débiteront le 18 juillet 2022 : ces travaux sont pris en charge par le Département.

### → **Ressources humaines**

*Intervention de Madame Nicole Esquiro*

L'indice base 100 augmente de 3,5%. Cette évolution impacte tous les agents rémunérés suivant un indice (Contractuels, Stagiaires ou Titulaires, Elus). Cela est très bien, mais il faut trouver des financements.

## → Jurés d'assises

*Intervention de Monsieur Jean-Michel Ségnéré*

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Les personnes tirées au sort seront informées par courrier.

## → Rentrée scolaire 2022/2023

*Intervention de Madame Céline Boniface*

Une réunion, impliquant des parents d'élèves volontaires, des élus ainsi que 2 représentants de LEC, a eu lieu afin de trouver ensemble un moyen pour diminuer le déficit grandissant du coût du centre de loisirs.

Mme Céline Boniface est remerciée pour le travail qu'elle a effectué.

Les membres du conseil municipal remercient l'ensemble des parents volontaires qui souhaitent une tarification revue à la hausse, dans le souci de maintenir cette activité.

Les élus de la commission école proposent une augmentation régulière ainsi qu'une inscription au trimestre sur les temps alaié et à la cantine afin de mieux pouvoir gérer le besoin en personnel. La proposition sera étudiée.

La mairie de Juillan augmente de 10 centimes : ce qui est bien sûr répercuté sur les familles qui fréquentent le restaurant scolaire à Horgues.

Pour la rentrée prochaine, il y a 133 enfants pour 5 classes.

La demande de maintien de la 6<sup>ème</sup> classe a été réitérée auprès de l'éducation nationale. L'inspectrice de secteur passera en septembre pour réaliser un comptage.

Renouvellement pour l'année scolaire 2022/2023 de la délibération du 02 décembre 2021 ayant pour objet bénévoles ou collaborateurs occasionnels dans la fonction publique territoriale année scolaire 2021/2022.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association PARLEM concernant les interventions en occitan auprès des classes primaire et maternelle pour l'année scolaire 2022/2023.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Revalorisation des tarifs des prestations au centre de loisirs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il est proposé de modifier la grille tarifaire en proposant 8 tarifs différents afin d'avoir une corrélation plus fine entre les revenus de la famille et le tarif payé par celle-ci. Un créneau supplémentaire à la pause méridienne a également été validé. En effet, à ce jour les familles ne payaient simplement que le repas et non l'équipe encadrante. La grille tarifaire proposée est celle-ci :

NB : Le tarif « résidents » est appliqué à Horgues et aux communes adhérentes : Laloubère, Arcizac-Adour, Salles-Adour.

Le tarif « extérieurs » est appliqué aux communes hors Horgues et les communes adhérentes.

Tarif Alaé Résidents  
+10cts pour les extérieurs

Quotient Familial	7h30 à 8h30	11h45 à 13h30 ou 12h à 13h45	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
-------------------	-------------	---------------------------------	---------------	---------------

QF < à 500	0,45	0,45	0,45	0,45
------------	------	------	------	------

500 à 750,99	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>
751 à 1000,99	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>
1001 à 1250,99	<b>0,60</b>	<b>0,60</b>	<b>0,60</b>	<b>0,60</b>
1251 à 1500,99	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>
1501 à 1750,99	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>
1751 à 2000,99	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>
2001 et +	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents, tarifs applicables à compter du 01/09/2022.**

#### Tarif Mercredis

<b>RESIDENTS</b>								
Catégorie QF	<b>499,99 et -</b>	<b>500 à 750,99</b>	<b>751 à 1000,99</b>	<b>1001 à 1250,99</b>	<b>1251 à 1500,99</b>	<b>1501 à 1750,99</b>	<b>1751 à 2000,99</b>	<b>2001 et +</b>
½ journée (sans repas)	3,15	4,40	5,50	6,60	7,20	8,00	8,60	9,50
½ journée (avec repas)	5,30	7,60	9,90	11,00	11,55	12,50	13,00	13,80
1/2 journée avec repas PAI	4,15	5,50	6,50	7,60	8,20	9,00	9,60	10,50
Journée (repas compris)	6,30	8,75	11,00	13,20	14,30	16,10	17,25	18,96

<b>EXTERIEURS</b>								
Catégorie QF	<b>499,99 et -</b>	<b>500 à 750,99</b>	<b>751 à 1000,99</b>	<b>1001 à 1250,99</b>	<b>1251 à 1500,99</b>	<b>1501 à 1750,99</b>	<b>1751 à 2000,99</b>	<b>2001 et +</b>
½ journée (sans repas)	8,34	9,55	10,70	11,80	12,36	13,23	13,80	14,38
½ journée (avec repas)	10,47	11,66	15,00	16,16	16,73	17,60	18,17	19,00
1/2 journée avec repas PAI	9,34	10,55	11,70	12,80	13,36	14,23	14,80	15,38
Journée (repas compris)	16,70	19,00	21,40	23,60	24,70	26,50	27,60	29,30

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents, tarifs applicables à compter du 01/09/2022.**

#### Tarif Vacances

<b>RESIDENTS</b>								
Catégorie QF	<b>499,99 et -</b>	<b>500 à 750,99</b>	<b>751 à 1000,99</b>	<b>1001 à 1250,99</b>	<b>1251 à 1500,99</b>	<b>1501 à 1750,99</b>	<b>1751 à 2000,99</b>	<b>2001 et +</b>
Journée (repas compris)	6,30	8,75	11,00	13,20	14,30	16,10	17,25	19,00
Semaine 5 jours	25,20	35,00	44,00	52,80	57,20	64,40	69,00	76,00

	<b>EXTERIEURS</b>							
Catégorie QF	<b>499,99 et -</b>	<b>500 à 750,99</b>	<b>751 à 1000,99</b>	<b>1001 à 1250,99</b>	<b>1251 à 1500,99</b>	<b>1501 à 1750,99</b>	<b>1751 à 2000,99</b>	<b>2001 et +</b>
Journée (repas compris)	16,70	19,00	21,40	23,60	24,70	26,50	27,60	29,3
Semaine 5 jours	66,80	76,00	85,60	94,40	98,80	106,00	110,40	117,2

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents, tarifs applicables à compter du 01/09/2022.**

#### Tarif Repas au restaurant scolaire

Il est proposé à l'Assemblée de réévaluer à compter du 1er Septembre 2022 le tarif du repas au restaurant scolaire de Horgues à 3,90 €. Il a été validé lors de la réunion avec les parents que la mairie maintiendrait + 30 cts sur un repas par rapport au coût du prestataire.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents, tarifs applicables à compter du 01/09/2022.**

### → **EHPAD entrée en service**

*Intervention de Monsieur Jean-Michel Ségnéré*

Il faut prévoir une réunion avec Madame Garoby et Monsieur Fourcade afin de voir le problème du local poubelles.

L'Ehpad « Courtaou de Bigorre » souhaite savoir s'il y aurait une possibilité de faire des animations au sein de leur établissement avec les enfants.

### → **Point CCAS**

*Intervention de Madame Marie-Chantal Lonca*

Le repas des aînés s'est bien déroulé. Il y avait 130 personnes. Il aurait pu y avoir plus de personnes, mais le constat a été fait qu'elles étaient encore frileuses au sortir du Covid.

Une quarantaine de personnes a participé à l'initiation aux « gestes qui sauvent », animée par la Croix Rouge. Une troisième session est prévue pour septembre.

Pour la conduite « voiture électrique », une seule personne y a participé.

La sortie Bayonne s'est bien passée. Il n'y avait que 40 places de disponibles et avons eu 37 personnes pour cette sortie, à noter que la plupart étaient Horguais.

### → **Manifestations à venir**

*Interventions de Madame Céline Boniface et de Monsieur Mikaël Etcheverria*

Manifestations à venir :

Le forum des associations se tiendra le 10 septembre prochain.

Octobre rose : les 08 et 09 octobre : seulement 3 associations ont répondu favorablement à notre appel. Fin août, un appel sera lancé pour aider dans l'organisation de cette manifestation.

Les jardins partagés : il manque encore de deux jardins. Les flyers seront distribués la semaine du 11 juillet.

Le jeu de piste aura lieu le 11 septembre prochain au vu de l'annulation du feu de la St Jean prévu 2 juillet 2022.

Les associations subventionnées par la commune ont été relancées afin de remettre leurs bilans financiers et moraux.

### Comité des fêtes :

Les conscrits ont eu une réunion avec quelques responsables de la commission « vie du village ». Ces derniers ont remis leurs bilans et ont expliqué les difficultés qu'ils avaient rencontrées afin d'expliquer leur déficit.

La soirée « Wall Street » ne s'est pas déroulée comme prévue et l'annulation du feu de la Saint Jean due à la présence des gens du voyage, n'a pas permis aux conscrits de faire des entrées financières.

M. Théo Vergès, Président du comité des fêtes, a donné sa démission le 07 juillet 2022.

Le comité des fêtes va créer très rapidement une « section conscrits » qui sera entourée d'adultes afin de les aider dans les différentes démarches.

### Bilan des activités :

Expo d'Art : c'est un bilan très positif. Il y avait 5 ateliers pour les enfants ; les exposants étaient contents de leur journée. Les participants et Mme Céline Boniface remercient Mme Nathalie Mengelle et les ados du CMJ présents.

## ➔ LABEL TERRE DE JEUX 2024

*Intervention de Monsieur Yannick Poriel*

La journée olympique s'est déroulée le 22 juin dernier et 84 enfants ont participé. Les activités proposées étaient le VTT, la balle au match, l'escrime, du poney... La journée s'est déroulée avec le soleil et une belle ambiance. Pour la clôturer, une marche avec 40 participants a eu lieu suivi d'un apéritif.

Un grand merci à Nathalie Mengelle, Mikaël Etcheverria et Clémence Moulédous pour leurs aides respectives si précieuses.

## ➔ DIVERS

Symat : ne souhaite pas mettre à disposition un agent au sein de la mairie pour accueillir les personnes qui souhaitent une carte pour l'accès aux déchèteries.

ADMR : Le Point de livraison de l'ancienne école maternelle attribuée à l'ADMR Tarbes-sud est référencée sous le n° 165 832 127 272 33 et a été intégrée à tort par le groupement d'achats. Aussi, l'ADMR Tarbes-sud se propose d'en effectuer le remboursement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022 inclus étant acté qu'une résiliation est programmée au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

TLP : Modification de la compétence Projet Culturel de Territoire par l'ajout de l'itinérance culturelle dans les statuts de la CATLP

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Finances publiques : Décision modificative : Immobilisations en cours compte D23 et opération d'ordre entre sections compte D040 d'un montant de 691,00€

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Remboursement acompte réservation salle polyvalente Mariage Céline BOSC / Julien LATAPI pour un montant de 600€.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Remboursement acompte réservation salle polyvalente Mariage Guillaume TESSIER / Marjorie SAINT-MARC pour un montant de 125€.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Autorisation de recours au service civique : demande d'autorisation de recours via une demande d'agrément au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans).

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Demande d'une aide financière au titre des amendes de police Sécurité routière :

Aménagement voirie « Cœur de Horgues » : Le projet d'aménagement de la traverse de la RD 935 pour mise en liaison EHPAD/Bourg – Route du Pic du Midi, entre dans les critères des travaux éligibles. Le coût des travaux est de 719 875,95 € H.T. pour le financement desquels Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide financière au titre des amendes de police 2022.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Jean-Michel Ségneré		Nicole Esquiro	
Céline Boniface		Mikaël Etcheverria	
Damien Dautan		Macha Claverie	
Didier Collgon		Florent Dejardin	
Marie-Chantal Lonca		Louis Martin	
Nathalie Mengelle		Yannick Poriel	
Didier Séas		Stéphanie Seguin	